

FÉDÉRAL

Mexicains et tchèques auront dorénavant besoin de visas pour visiter le Canada

C'est ce qu'a annoncé M. Jason Kenny, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme le 13 juillet dernier. À compter de 0 h 1 HAE le 14 juillet 2009, les ressortissants mexicains et tchèques ont besoin d'un visa pour entrer au Canada.



sants tchèques, comparativement à moins de cinq en 2006.

La République tchèque se classe maintenant au deuxième rang des principaux pays sources pour ce qui est des demandes d'asile.

Le taux relativement plus élevé de demandes d'asile présentées par des ressortissants tchèques cache un fait troublant, à savoir que plus de la moitié des demandes d'asile finalisées par la Commission sont retirées ou font l'objet d'un désistement, ce qui indique que de nombreux demandeurs d'asile ne sont pas de véritables réfugiés.

"En plus des retards importants et de l'augmentation vertigineuse des coûts du système d'octroi de l'asile qu'il crée, avait déclaré M. Kenny, le nombre considérable de demandes d'asile nuit à notre capacité de venir en aide aux personnes qui fuient la persécution, a déclaré le ministre Kenney. Trop souvent, les personnes qui ont réellement besoin de la protection du Canada doivent attendre patiemment, des mois voire des années, avant l'audition de leur demande d'asile. C'est tout à fait inacceptable.

Et de poursuivre: "L'obligation de visa que j'annonce nous donnera la souplesse nécessaire pour gérer l'entrée au Canada et facilitera la vérification des demandes authentiques. En prenant cette mesure importante en vue de réduire le fardeau qui repose sur notre système d'octroi de l'asile, nous serons mieux en mesure de traiter plus rapidement les demandes d'asile authentiques.

Selon le Ministre, "le processus de visa, permettra à ses services d'évaluer qui vient au Canada en tant que visiteur légitime et qui peut vouloir tenter de passer par le système d'octroi de l'asile pour éviter d'être mis en attente dans le système d'immigration, a affirmé le ministre Kenney. Ce n'est pas juste pour ceux qui ont attendu patiemment, parfois des années, pour venir au Canada que certains tentent de court-circuiter notre système d'immigration."

Le Canada revoit régulièrement sa politique en matière de visas à l'égard des autres pays. Les pays savent que l'obligation de visa peut leur être imposée s'ils ne satisfont pas aux conditions d'une dispense de visa.

Ce changement signifie que les ressortissants mexicains et tchèques qui veulent venir au Canada devront d'abord faire une demande de visa de résident temporaire et satisfaire aux exigences qui s'appliquent.

Il incombe au demandeur de convaincre l'agent des visas que son séjour au Canada est temporaire, qu'il n'a pas l'intention d'y rester plus longtemps que prévu, qu'il a assez d'argent pour couvrir ses dépenses pendant son séjour au pays, qu'il est en bonne santé, qu'il n'a pas de casier judiciaire et qu'il ne constitue pas un danger pour la sécurité des Canadiens. Ces exigences sont les mêmes pour quiconque désire venir au Canada.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a pris des mesures pour augmenter la capacité de traitement à Mexico. Néanmoins, l'obligation de visa entraînera, à court terme, un délai de traitement plus long que prévu, le temps que CIC mette les ressources nécessaires en place. On encourage les demandeurs à envoyer leur demande par messagerie ou par courrier recommandé et à ne pas se rendre à l'ambassade à moins d'y avoir été convoqués.

Quant aux demandeurs de la République tchèque, ils enverront leur demande de visa au bureau canadien des visas à Vienne, en Autriche, qui sert à l'heure actuelle les citoyens de plusieurs pays de l'Europe de l'Est

"Le Canada entretient des liens étroits avec le Mexique et la République tchèque, a affirmé le ministre Kenney. Nous continuerons d'accueillir les véritables voyageurs au Canada en provenance de ces deux pays".

Source: Communiqués du CIC

Pendant les 48 premières heures suivant l'entrée en vigueur de l'obligation de visa, les citoyens du Mexique et de la République Tchèque peuvent présenter une demande de séjour à leur arrivée au Canada. Après 23 h 59 HAE le 15 juillet 2009, un visa sera requis.

Depuis 2005, le nombre de demandes d'asile du Mexique a presque triplé : le Mexique occupe, de ce fait, le premier rang des pays sources. En 2008, plus de 9 400

demandes présentées au Canada provenaient de citoyens mexicains, ce qui représente 25 % de toutes les demandes reçues. Des demandes examinées et traitées en 2008 par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un tribunal administratif indépendant, seulement 11 % ont été acceptées.

Par ailleurs, et depuis que l'obligation de visa a été levée pour la République tchèque en octobre 2007, environ 3000 demandes d'asile ont été présentées par des ressortis-

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés

Cours jour, soir, fin de semaine, instruction en Français
Anglais ou Arabe

Votre réussite nous tient à coeur !

3300, Boul. Rosemont, Suite 225
Montréal (Qc) H1X 1K2
(Autobus 67 ou 197)
Tél. (514) 729 6330

**Nous louons les
Voitures pour
l'examen**

EXAMEN

Première consultation téléphonique gratuite



Me Nawal Benrouayene
(Avocate-Lawyer)

Familial
Immigration
Criminel

Membre du barreau du Québec



3300, boulevard Rosemont, bureau 204, Montréal.
Tél.: 514-656-9123 Fax.: 514-656-5152 nawalbenrouayene@videotron.ca